



## Agent techniques à l'Ecole de Voile

Référence de l'offre : N°16

### Poste - Filière – Cadre d'emplois

- Poste: **Agent technique Ecole de Voile** (cocher la ou les périodes qui vous intéresse(nt))
  - Période 1 : du 03 au 23 juin -2 postes
  - Période 2 : du 24 juin au 14 juillet -2 postes
  - Période 3 : du 15 juillet au 04 aout – 2 postes
  - Période 4 : du 05 au 25 aout – 2 postes
- Filière Technique
- Cadre d'emploi : CDD pour un accroissement saisonnier d'activités

### Lieux – Coordonnées - Horaires

- **Lieu** : Ecole Municipale de Voile, Port Albert Samson, 13130 Berre l'Étang
- **Nom du Directeur de Pôle** : Sandrine PRAT
- **Nom du Responsable de Service** : Céline DALICHOUX
- **Nom de l'Encadrant** : Emmanuel CALABRESE
- **Horaires** : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00
  
- **Contact : Service Attractivité et Emploi**
  -  [emploi@berreletang.fr](mailto:emploi@berreletang.fr) ou [s.cisterna@berreletang.fr](mailto:s.cisterna@berreletang.fr)
  -  04 42 74 94 30

### Missions

- Nettoyage de la mise à l'eau chaque matin
- Aide à la préparation des bateaux de sécurité
- Aide à la mise à l'eau des bateaux de sécurité
- Préparation du matériel sportif avant la séance
- Rinçage et rangement du matériel sportif après la séance
- Aide à la sortie et rinçage des bateaux de sécurité
- Effectuer quelques petits travaux d'entretien ex : ponçage, peinture, nettoyage et rangement

### Savoir être

- Bon sens relationnel
- Esprit d'équipe
- Dynamique
- Réactif
- Avoir une tenue et un langage approprié avec les enfants

### Certifications demandées

- Pas de certification demandée, mais à l'aise en milieu aquatique et savoir nager

### Rémunération et jours de congés

- Votre rémunération vous sera versée le mois suivant la période à laquelle vous avez été embauché(e)
- Votre contrat vous donne droit à 2 jours de congé. Les jours seront choisis d'un commun accord avec votre encadrant



## Médiateur de Plage

Référence de l'offre : N°17

### Poste – Filière – Cadre d'emplois

- Poste : **Médiateur de Plage** (cocher la ou les période(s) qui vous intéresse(nt))
  - Période 2 : du 24 juin au 14 juillet – 3 postes
  - Période 3 : du 15 juillet au 04 août – 3 postes
  - Période 4 : du 05 août au 25 août – 3 postes
- Filière Animation
- Cadre d'emploi : CDD pour un accroissement saisonnier d'activités

### Lieux – Coordonnées - Horaires

- **Lieu** : Plage de Champigny
- **Nom du Directeur de Pôle** : Sandrine PRAT
- **Nom du Responsable de Service** : Céline DALICHOUX
- **Nom de l'Encadrant** : Emmanuel CALABRESE
- **Horaires** : 5 jours par semaine entre le lundi et le dimanche sur une plage horaire comprise entre 10h00 et 18h00 (deux pauses sont prévues dans cette amplitude).
- **Contact** : **Service Attractivité et Emploi**  
 [emploi@berreletang.fr](mailto:emploi@berreletang.fr) ou [s.cisterna@berreletang.fr](mailto:s.cisterna@berreletang.fr)  
 04 42 74 94 30

### Missions

- Accueillir et transmettre au public les informations générales de la plage (heures d'ouvertures, animations...)
- Installation du dispositif handiplage (tapis / fauteuil)
- Aide à la mise à l'eau des personnes à mobilité réduite
- Aide à l'animation plage lors des animations proposées par les services municipaux
- Vigilance et prévention sur des incivilités (chiens interdits sur la plage, dépôts illicites de déchets)
- Rappel de l'application des interdictions
- Petit nettoyage plage + tenue du cahier plage journalier

### Savoir être

- Être ponctuel(le)
- Aisance relationnelle
- Avoir l'esprit d'équipe
- Être réactif et dynamique
- Avoir une tenue et un langage approprié pour travailler avec le public

## Certifications recherchées

- Pas de certification demandée, mais à l'aise en milieu aquatique et savoir nager

## Rémunération et jours de congés

- Votre rémunération vous sera versée le mois suivant la période à laquelle vous avez été embauché(e).
- Votre contrat vous donne droit à 2 jours de congé. Les jours seront choisis d'un commun accord avec votre encadrant.